

Note de synthèse

Compte administratif 2023

Commune de SALERS – budget principal

Sommaire :

Introduction

1. Section de fonctionnement

- 1.1. Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1. Les recettes réelles d'investissement
- 2.2. Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

Introduction

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023.

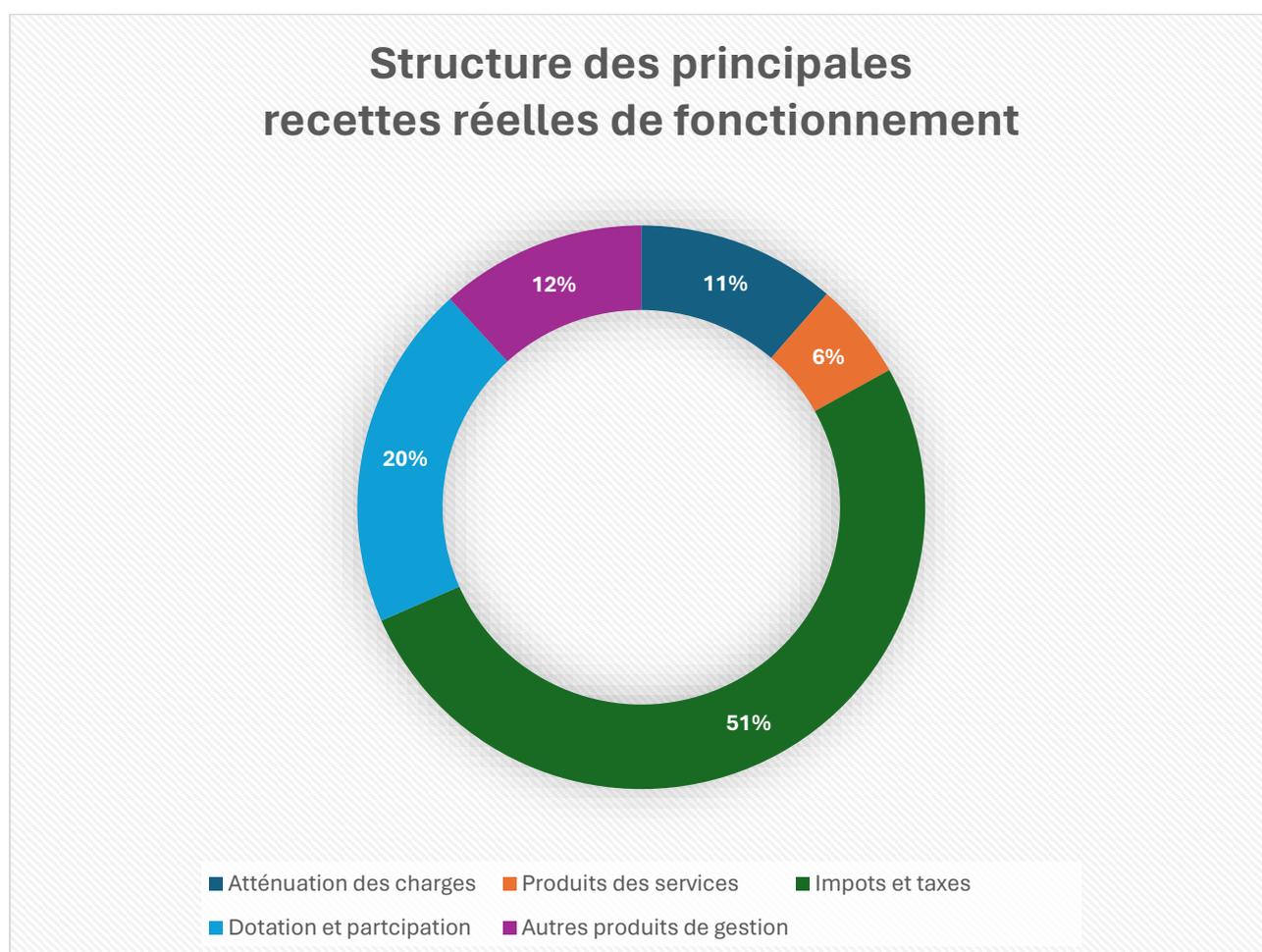
1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Pour l'exercice 2023 les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 857 427,00€, elles se décomposent de la manière suivante :



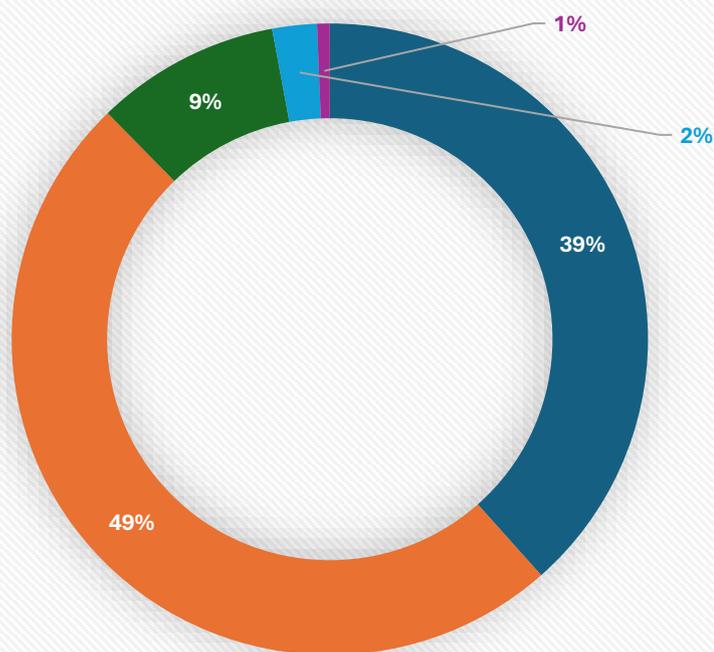
1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 738 671,52 €, elles se décomposent de la manière suivante :

Structure des principales dépenses réelles de fonctionnement



2. Section d'investissement

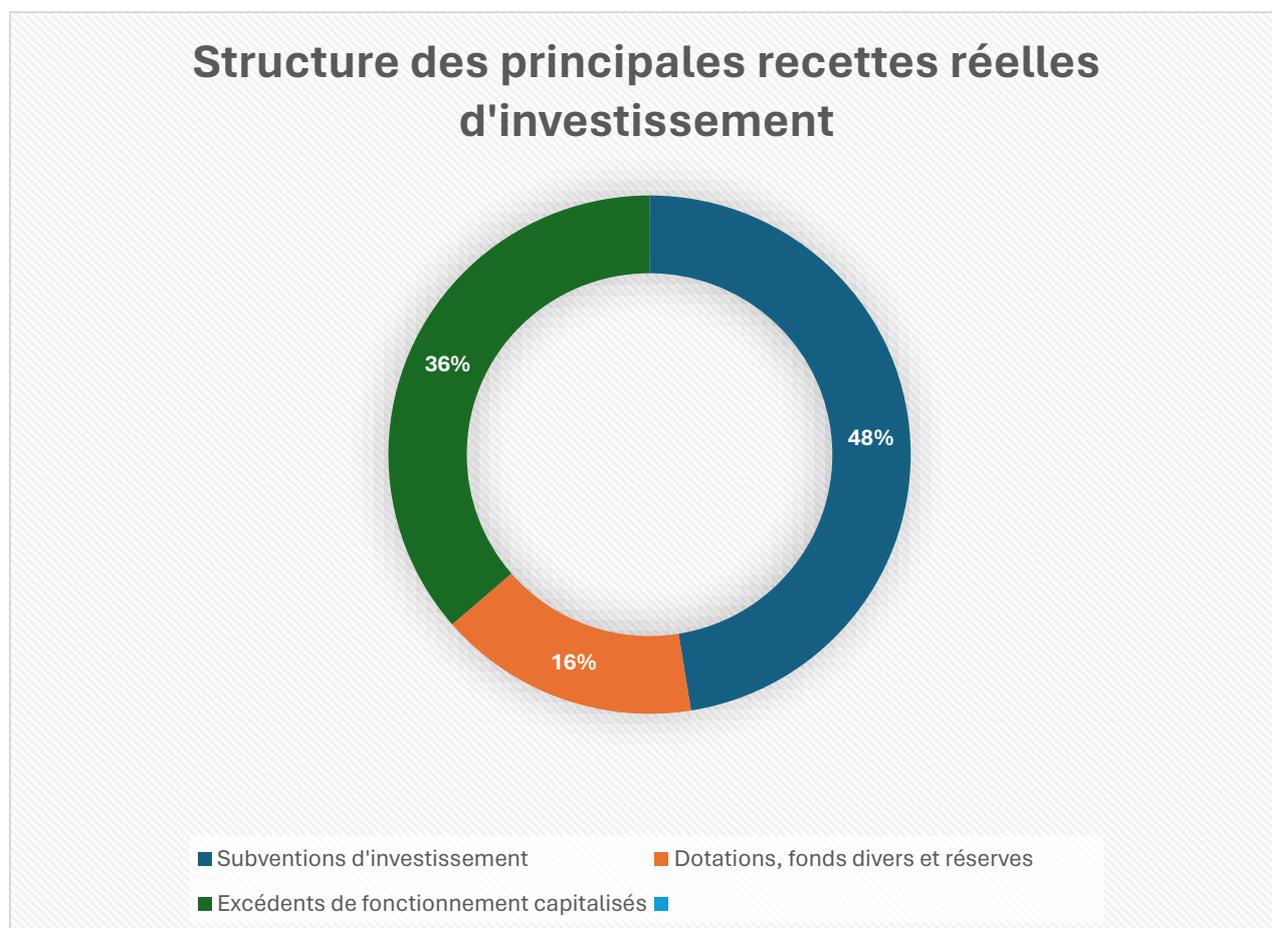
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1. Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023 les recettes réelles d'investissement s'élèvent à un montant de 92 151.79 €, elles se décomposent de la manière suivante :

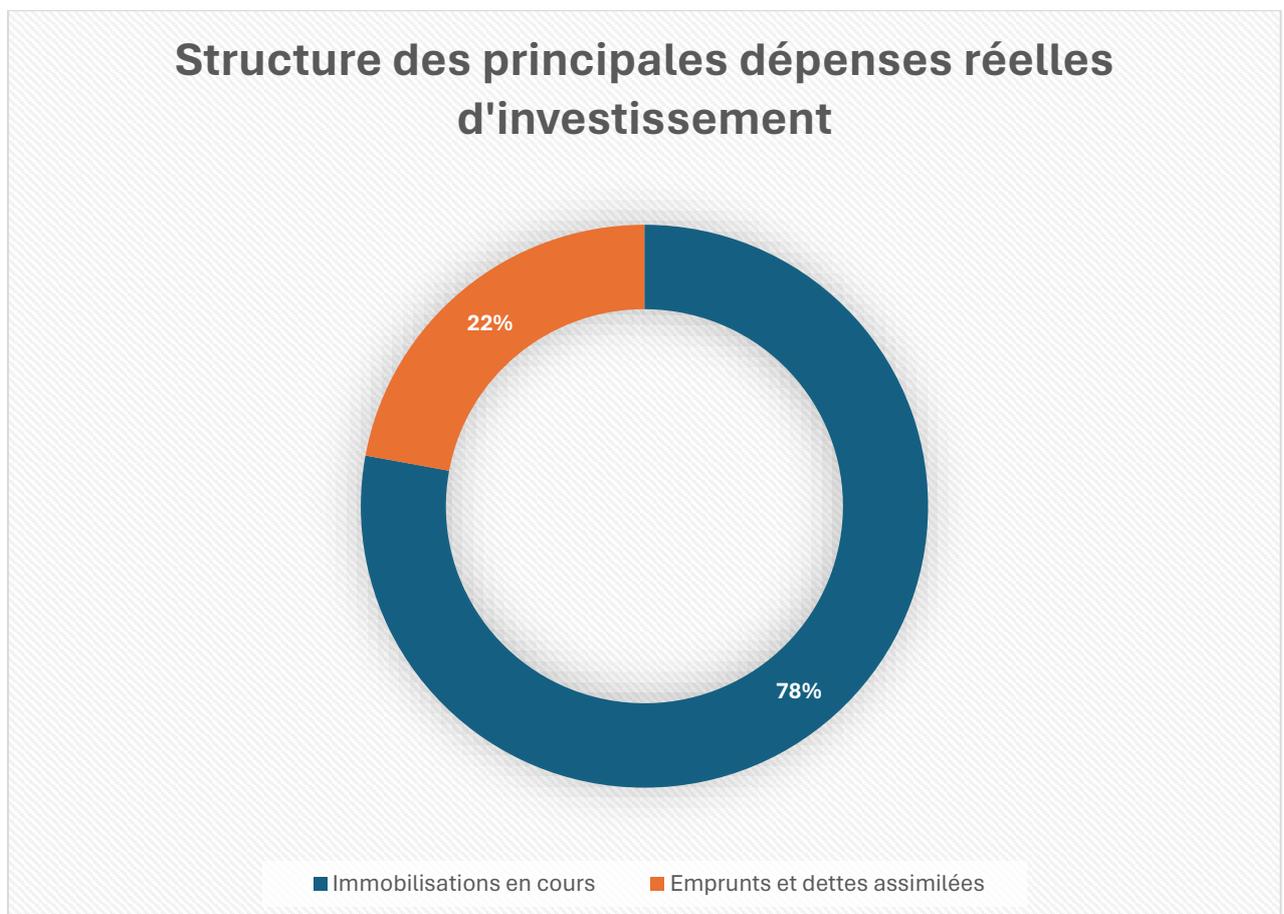


2.2. Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 387 308.69 €, elles se décomposent de la manière suivante :



3. Résultat de l'exercice

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	738 671,52 €	857 427,00 €	118 755,48 €
Section d'investissement	387 308,69 €	92 151,79 €	-295 156,90 €
Total	1 125 980,20 €	949 578,79 €	-176 401,42 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement		58 455,36 €	-
Section d'investissement	25 711,32 €		-

Total réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	738 671,52 €	915 882,36 €	177 210,84 €
Section d'investissement	413 020,01 €	92 151,79 €	-320 868,22 €
Résultats totaux	1 151 691,53 €	1 008 034,15 €	-143 657,38 €

On constate que la situation de la section de fonctionnement est saine ce qui permet d'affecter la somme de 177 210,84 € à la section d'investissement qui présente un solde d'exécution cumulé de -320 868,22 €. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement ne permet pas de couvrir les besoins en investissement du budget, il est donc absolument nécessaire de prévoir de limiter les dépenses d'investissement à l'avenir.

Le fait que les recettes soient inférieures aux dépenses réalisées ne permet pas de dégager de capacité d'autofinancement (CAF) et limite considérablement les possibilités d'avoir recours à l'emprunt pour financer des projets.

Note de synthèse

Compte administratif 2023

Commune de SALERS

Budget annexe camping

Sommaire :

Introduction

1. Section d'exploitation

- 1.1. Les recettes réelles d'exploitation
- 1.2. Les dépenses réelles d'exploitation

2. Section d'investissement

- 2.1. Les opérations d'ordres

3. Résultats de l'exercice

Introduction

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante du camping municipal. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023.

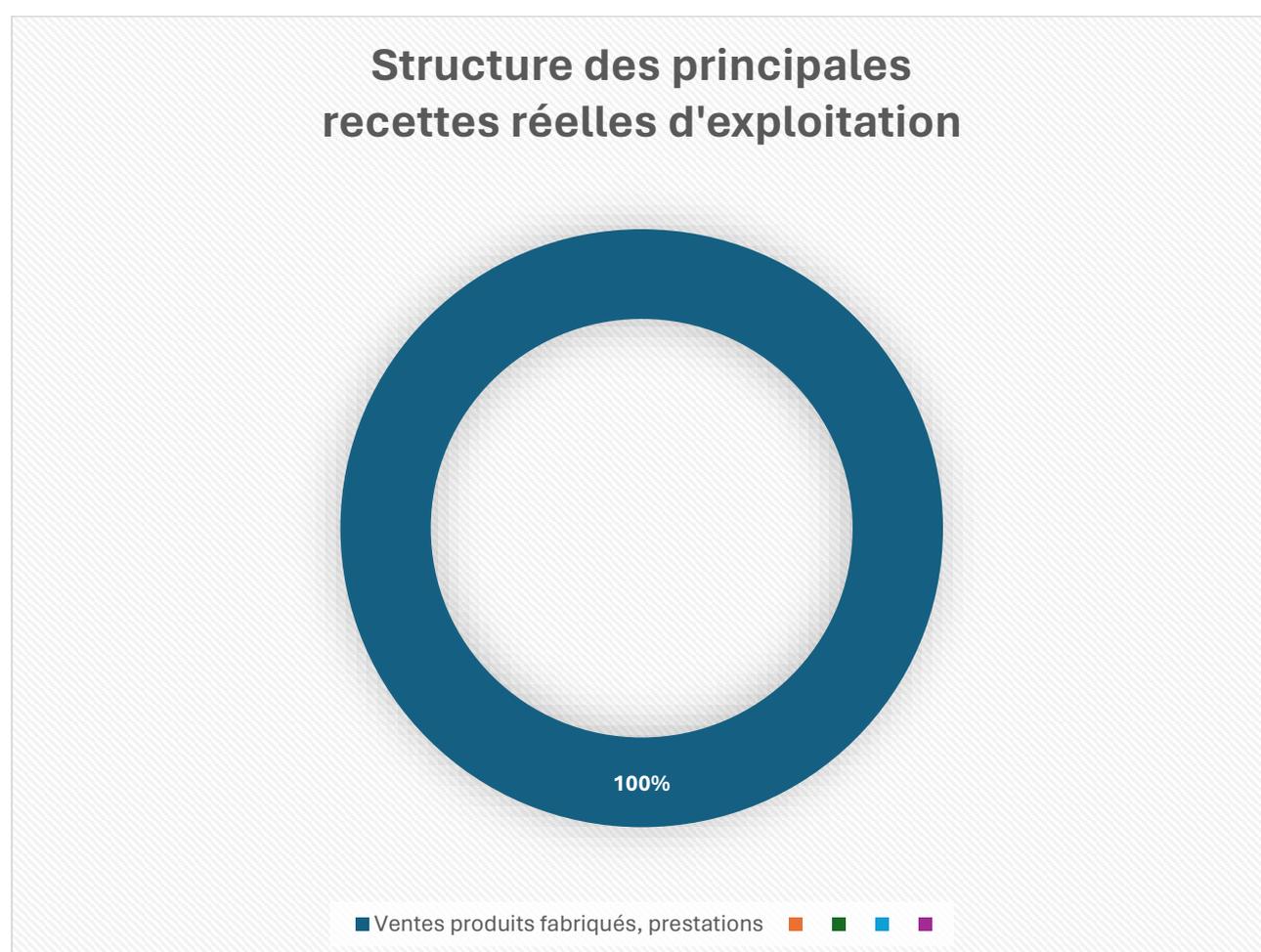
1. Section d'exploitation

1.1. Les recettes réelles d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante du camping. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Pour l'exercice 2023 les recettes d'exploitation s'élèvent à un montant total de 154 331,04 €, elles se décomposent de la manière suivante :



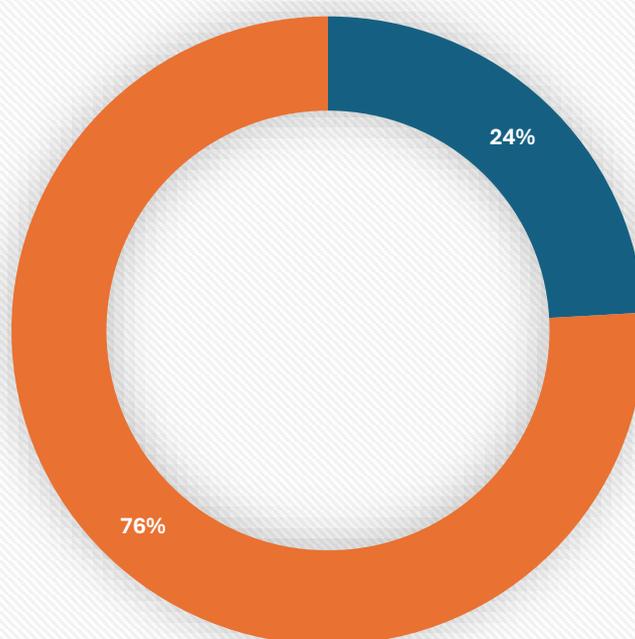
1.2. Les dépenses réelles d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes du camping, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;

Pour l'exercice 2023 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 148 989,73 €, elles se décomposent de la manière suivante :

Structure des principales dépenses réelles d'exploitation



■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel et frais assimilés ■ ■ ■

2. Section d'investissement

A la différence du budget principal, le budget annexe du camping municipal ne présente pas d'investissement pour l'année 2023. Néanmoins il présente des dépenses et des recettes sous forme d'opération d'ordre.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations « réelles » ou des opérations « d'ordre ». Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

A l'inverse les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements

Nous avons donc procédé à des opérations d'ordre non budgétaires pour équilibrer le budget ne prévoyant pas d'investissement. Ceci sans impact sur la trésorerie.

3. Résultat de l'exercice

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	148 989,73 €	154 331,04 €	5 341,31 €
Section d'investissement	11 896,83€	30 508,61 €	18 611,78 €
Total	160 886,56 €	184 839,65 €	23 953,09 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement		135 756,09 €	-
Section d'investissement		16 185,10 €	-

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	-
Section d'investissement	46 800,00€	0,00€	-

Total réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	148 989,73 €	290 087.13 €	141 097,40 €
Section d'investissement	58 696.83	46 693.71 €	-12 003.12 €
Résultats totaux	207 686,56 €	336 780,84 €	129 094,28 €

Le budget annexe de la commune permettant le fonctionnement du camping présente une situation saine et des résultats positifs. Ce qui permet régulièrement d'équilibrer le budget principal. Malgré nos inquiétudes la hausse de l'énergie n'a pas trop entaché ce budget et les ventes de prestations et de services à savoir les locations et services assimilés restent stables.